



## Demande d annulation d un bon de commande

Par **nico**, le **21/07/2010** à **11:55**

Bonjour,  
suite a une commande d un adoucisseur culligan sur une foire j ai voulu annuler chose que j ai faite par telephone on m a annoncer que je n avais pas besoin de faire un courrier avec ar trois mois apres ils se reveillent en m imposant une heure et une date de pose en me disant que j ai pas le choix sinon c est leur avocat qui traitera le dossier que faire comment annuler ?

Par **chaber**, le **29/07/2010** à **16:23**

Bonjour,

le délai de rétraction n'est pas applicable pour la vente sur foire. Désolé vous n'avez plus qu'à accptert et payer le matériel commandé